



LES COLIBRIS
Ecole Alternative Montessori

REGLEMENT INTERIEUR

*(La dernière feuille est à remettre
à la direction au moment de l'inscription)*

Les Colibris accueillent des enfants âgés de 18 mois à 15 ans. C'est une école alternative privée et indépendante. Le projet repose sur la pédagogie de Maria Montessori. Cette approche privilégie l'autonomie des élèves et leur esprit de création, sans négliger les acquisitions indispensables.

INSCRIPTION

L'entrée à l'École Montessori procède d'un double choix : choix de l'école et de sa pédagogie par la famille, choix des familles par l'École. Ce double-choix fonde la relation entre l'École et les familles. Il implique l'adhésion au projet pédagogique de l'École Montessori et au présent règlement.

Pour accompagner vos enfants pendant l'année scolaire et permettre une meilleure cohérence globale, nous vous invitons à visionner le film « Le maître est l'enfant » et de lire le livre de Maria Montessori « l'Enfant ».

Une réunion pédagogique, vous sera proposée, la semaine de la rentrée de Septembre pour vous exposer la pédagogie Montessori, le projet de l'école et l'organisation de l'année scolaire. Votre présence est indispensable. Cette réunion dure environ 2 heures.

HORAIRE ET ORGANISATION

L'école accueille des enfants âgés de 18 mois à 15 ans.

Les élèves de l'école sont répartis en 3 ambiances :

- La communauté enfantine pour les 0-3 ans
- La maison des enfants pour les 3-6 ans
- L'élémentaire pour les 6-12 ans
- La communauté des adolescents pour les 12-15 ans

Les enfants sont accueillis de 8h00 à 15h le lundi, mardi, jeudi et vendredi.
Et la matinée du mercredi, de 8h00 à 12h30.

Les horaires pour déposer les enfants se font le matin, de 7h45 à 8h30.

La classe commence à 8h30, nous fermons donc les portes à 8h30.

Le soir, les départs se font à 15h.

Une scolarisation à mi-temps et avec un minimum de 3 jours/semaine est possible, selon les places disponibles.

➤ Sortie pendant l'horaire scolaire :

Nous demandons aux familles de bien vouloir organiser les rendez-vous médicaux et autres RDV en dehors des heures scolaires. Si cela n'est pas possible, il est plus facile que l'enfant s'absente toute une demi-journée. Si le rendez-vous a lieu le matin, il peut arriver à l'école à 11h00. Si le rendez-vous a lieu l'après-midi, il peut quitter l'école à 11h30.

Du lundi au vendredi	
Accueil des enfants	7h45 – 8h30
Fin de la demi-journée	11h30
Fin de la journée complète	15h
Mercredi	12h30

Nous vous prions d'être ponctuel le matin pour nous permettre d'accueillir les enfants individuellement et dans le respect du travail de ceux qui sont déjà dans la classe. Au-delà de 15h30, la surveillance ne sera plus assurée par l'établissement. L'école se dégage de toute responsabilité en cas d'accident passé cette heure.

TENUE VESTIMENTAIRE

- Des habits simples marqués à leur nom.
- Des chaussures fermées pour la cour de récréation.
- Un chapeau ou casquette pour le soleil.
- Un petit sac avec habits de rechange (slip, culotte, short, pantalon, chaussettes, t-shirt) qui peut être gardé à l'école, à renouveler quand nécessaire.
- Une paire de chausson/claquette pour la classe.
- Des couches et lingettes pour les plus petits (à renouveler).
- Un petit drap pour les enfants qui restent l'après-midi et qui font la sieste, rendu tous les vendredis pour lavage.
- Les habits oubliés à l'école seront gardés 3 mois. Passé ce délai, s'ils ne sont pas demandés ils seront donnés aux nécessiteux.

HYGIENE ET SANTE

Avant d'entrer en classe l'enfant est invité à se laver les mains au savon. Il en sera de même avant de quitter l'école à 11h30 ou 15h00.

L'école ne peut en aucun cas accueillir un enfant malade, fiévreux ou porteur d'une maladie contagieuse. Nous ne pouvons donner de médicaments à un enfant qu'à la demande écrite de ses parents à laquelle sera jointe une copie de l'ordonnance du médecin.

En cas d'inaptitude à la pratique de l'éducation physique et sportive, temporaire ou de longue durée, une dispense de sport sera établie par un médecin.

Tout au long de l'année, il est recommandé aux familles d'être vigilantes à l'apparition de poux, d'agir vite et efficacement et d'en avertir l'éducatrice. Si un cas de poux est signalé dans l'école, nous demanderons à toutes les familles de bien vouloir effectuer un traitement préventif et à la famille concernée de faire immédiatement le nécessaire, sur 2 à 3 semaines.

En cas d'accident grave, il sera fait appel aux services d'urgence compétents. Si l'état de l'enfant nécessite une hospitalisation, le transport sera assuré par le service d'urgence.

SECURITE

- A l'arrivée, l'enfant doit être remis à une personne responsable de l'établissement.
- Une éducatrice ou une assistante est à l'accueil de 7h45 à 8h30.
- Seuls les parents ou personnes habilitées, dont le nom figure sur la fiche de renseignement (ou spécifiés de façon occasionnelle par les parents) pourront venir chercher les enfants à l'issue de la classe. Il pourra être demandé une carte d'identité dans certains cas.

RETARD

Au-delà de 8h30 les enfants sont accueillis au portail par le gardien qui les amènera en classe. Un enfant non récupéré au-delà de 12h00 et pour lequel nous n'avons pas de nouvelle des parents ou de la personne chargée de le prendre, sera amené à la cantine. Il sera facturé 4000 CFA aux parents pour les frais de repas.

ABSENCES

L'école est tenue de maintenir à jour le registre des présences et consigne les absences chaque demi-journée. Dans l'intérêt des enfants, nous demandons aux familles de téléphoner dès que possible pour signaler l'absence d'un enfant, et de la confirmer au retour par écrit ou par mail.

OBJETS PERSONNELS

Les bijoux (chaines en or ou argent, médailles, boucles, bracelets de valeur), objets de valeur, argent sont interdits au sein de l'école. Les jouets de la maison ne doivent pas être amenés à l'école car peuvent être perdus ou abimés.

L'école se dégage de toute responsabilité en cas de perte ou de vols de ces objets. Nous demandons aux parents d'être vigilants. Cependant, certains objets ou documents en rapport avec les thèmes abordés en classe peuvent être très appréciables et faire l'objet d'une explication et observation de groupe.

LE GOUTER

Afin de promouvoir une meilleure communauté enfantine, nous organisons le goûter de manière partagée. Pour ce faire chaque famille apporte en début de semaine, des fruits frais et/ou sec (amande, dattes, raisin...) à partager à l'ensemble de la communauté. Les enfants prépareront eux-mêmes la table du snack par petit groupe afin que le goûter soit accessible à l'ensemble des enfants. Pour que cela fonctionne nous avons vraiment besoin que toutes les familles jouent le jeu. Un planning sera mis en place pour que certains amènent le lundi et d'autres le mercredi, nous permettant d'avoir du frais toute la semaine. L'enfant aura sa gourde. Veillez, s'il vous plaît, à mettre une quantité d'eau suffisante, il fait chaud et les enfants doivent beaucoup boire. Nous essayons de les amener à bien s'alimenter, c'est pourquoi nous vous demandons de ne pas leur donner de soda, ni de bonbons, ni de chips.

LES GOUTERS D'ANNIVERSAIRE

Les anniversaires sont des moments importants, ils sont fêtés dans la classe en fin de matinée. Nous demandons aux parents de ne pas amener de gâteaux à la crème, ni de sucreries ce jour là mais plutôt un cake ou une corbeille de fruits s'ils le souhaitent. Si vous le désirez nous organisons une petite cérémonie retraçant la vie de votre enfant, pour ce faire vous nous procurerez des photos de lui à chaque âge. Les parents peuvent venir à cette occasion, il faudra au préalable coordonner des heures avec l'éducatrice ou l'assistante.

LES REPAS

Les enfants participent à la mise en place des tables et à la gestion de l'ordre durant le repas. Ils sont invités à se servir et à débarrasser et laver leurs couverts. Le déjeuner est composé d'aliments locaux le plus souvent, de légumes et fruits frais de saison. L'apport protéique est constitué soit par une association de céréales et protéines végétales, soit par des protéines animales (œufs, poisson), dans le respect de l'équilibre alimentaire. Tout régime spécial est à signaler sur la fiche individuelle de renseignements.

LE MATÉRIEL PEDAGOGIQUE

Il est précieux et rare. Si vous découvrez dans les poches ou le sac de votre enfant des objets qui ne lui appartiennent pas, il est possible qu'ils proviennent de l'école. Merci d'aider votre enfant à les ramener.

REUNIONS

La présence des parents aux réunions est importante. Il y a plusieurs rencontres parents / éducatrice au cours de l'année, le calendrier vous sera communiqué en annexe de ce présent règlement.

Les familles sont invitées à demander des rendez-vous supplémentaires avec les éducatrices selon leurs besoins.

Nous organisons 3 fois /an des rencontres individuelles pour faire le point sur la scolarité de votre enfant, vous permettant de comprendre l'évolution, de suivre les apprentissages et la maturité de votre enfant.

COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES

Les Colibris souhaitent favoriser la communication entre parents et éducateurs sur la base d'une confiance partagée et d'un respect mutuel au nom du bien-être de l'enfant. Afin de construire cette confiance, nous proposons : plusieurs réunions collectives, fêtes de fin d'année, ateliers parentalité, pour vous présenter les projets, les classes, notre pédagogie, le matériel Montessori, favoriser les échanges et veiller à une bonne communication mutuelle.

VIE DE L'ÉCOLE

L'équipe pédagogique se réunit régulièrement, pour discuter et débattre aussi bien de l'organisation du travail dans une classe que des difficultés rencontrées par un enfant en particulier. L'école joue un rôle primordial dans la vie de l'enfant : nous mettons tout en œuvre pour que son épanouissement y soit favorisé.

Grâce à la pédagogie Montessori, discipline et liberté ne varient plus en sens inverse. Plus de liberté, ce n'est pas moins de discipline et réciproquement, bien au contraire ! Quand le comportement d'un enfant perturbe gravement et de façon durable le fonctionnement du groupe et traduit une évidente inadaptation de l'enfant à la vie de la classe, la situation de cet enfant sera soumise à l'examen de l'équipe éducative. Une décision d'aménagement du temps scolaire (passage à mi-temps par exemple) ou de retrait définitif de l'école peut être prise par la directrice, après un entretien avec les parents.

DROITS, DEVOIR ET RESPONSABILITÉ

Chacun est tenu de respecter l'autre, les règles de vie de la classe et de l'école. Chaque parent est tenu de respecter les membres du personnel, les enfants et l'environnement de l'école. En cas de comportement inadapté de l'enfant ou de parents, et après avoir recherché des solutions avec l'équipe pédagogique et la famille, une exclusion pourra être prononcée.

Le respect est primordial dans notre établissement. Nous apprenons à nos enfants la politesse et la courtoisie. Pour une attitude inacceptable, l'enfant peut être « repris » en lien avec son comportement. Il sera démontré à l'enfant pourquoi il n'est pas tolérable de réagir de la sorte quand on fait partie d'une communauté. Notre objectif est de les sensibiliser plus que de les sanctionner pour leur apprendre à devenir des éco-citoyens humanistes et responsables.

Notre école étant neuve, nous veillons à la respecter, à la tenir propre et à en prendre soin. Depuis un an nous avons mis en place le tri sélectif des déchets au sein de l'établissement et un partenaire récupère le carton, papier et plastique pour recyclage. Cela fait partie de l'apprentissage des enfants et nous invitons tous les adultes également à respecter ce tri au sein de la structure. Aussi, il est important pour nous, que les enfants respectent le matériel Montessori, le mobilier et tout son environnement.

Un enfant qui casse, abîme par colère ou énervement, devra remplacer ce qu'il a cassé volontairement, afin de le sensibiliser. Aussi les parents devront s'assurer du remplacement ou de l'achat du matériel dans les prochains jours pour ne pas pénaliser les autres enfants ou l'ambiance de la classe. Possibilité de prise en charge par votre assurance scolaire.

En sensibilisant les enfants à la protection de la planète et de l'environnement, on leur apprend à se respecter soi-même et à mettre en place les outils et les comportements d'autocorrection.

RESPONSABILITÉ

Conformément à la réglementation en vigueur, l'école Montessori Les Colibris est titulaire d'une police d'assurance.

Pour chaque enfant, l'école prend une assurance de responsabilité civile qui le prend en charge sur le trajet aller et retour et au sein de l'école. La cotisation est incluse dans les frais d'inscription. Nous conseillons néanmoins aux parents de prendre une assurance individuelle pour leur enfant.

Calendrier scolaire :

1er trimestre

Rentrée des élèves : mercredi 02 septembre 2026

Réunion accueil des nouveaux parents : mercredi 09 septembre à 17h.

Vacances de Toussaint : début vendredi 16 octobre après l'école, reprise lundi 2 novembre 2026

Rencontre parents-éducateurs : mercredi 02 décembre et mercredi 09 décembre 2026

Vacances de Noël : début vendredi 18 décembre après l'école, reprise le lundi 4 janvier 2027

2e trimestre

Vacances de février : début vendredi 19 février après l'école, reprise lundi 7 mars 2027

Korité (Aid el-fitr) : mercredi 10 mars 2027

Rencontre parents-éducateurs : mercredi 17 mars et mercredi 24 mars 2027

Pâques : lundi 29 mars 2027

3e trimestre

Vacances d'avril : début vendredi 16 avril après l'école, reprise lundi 3 mai 2027

Ascension : jeudi 06 mai 2027

Pentecôte : lundi 17 mai 2027

Tabaski : lundi 17 mai 2027

Rencontre parents-éducateurs : mercredi 16 et mercredi 23 juin 2027

Tamkharit : Jeudi 15 juin 2027

Fin des cours : vendredi 2 juillet.

FRAIS DE SCOLARITE ET INSCRIPTION

- Les frais de scolarité sont à régler en trois fois : avant le 5 septembre (1^{er} trimestre), avant le 5 décembre (2^{ème} trimestre), avant le 5 mars (3^{ème} trimestre). Les paiements mensuels sont acceptés, à régler avant le 5 de chaque mois. Nous vous encourageons vivement à choisir le virement bancaire pour les paiements.

Nous acceptons également le liquide et les chèques. De façon exceptionnelle nous pouvons accepter les transferts d'argent par Wave ou Orange Money (frais pris en charge par l'envoyeur).

Une réduction de 5% sur la scolarité est accordée pour les fratries de deux enfants, et de 10% pour les fratries de trois enfants et plus.

Une remise de 5% est attribuée pour un paiement en une fois des frais annuels (frais inscription + frais de scolarité)

- Les frais d'inscription sont de 120 000 francs CFA

– Tarif Famille

Section/ ambiance	AGE	Coût mensuel indicatif (nous encourageons les paiements trimestriels)	Coût annuel
Communauté enfantine (18 mois/ 3 ans)			
○ Demi-journée	2-3 ans	100 000 CFA	1 110 000 CFA
○ Journée complète		130 000 CFA	1 410 000 CFA
Maison des enfants (3 / 6 ans)	3-6 ans	150 000 CFA	1 610 000 CFA
Élémentaire	6-12 ans	180 000 CFA	1 910 000 CFA
Inscription			120 000 CFA
Cantine (18 mois / 3 ans)		36 000 CFA (TTC)	360 000 CFA
Cantine (3 / 12 ans)		42000 CFA (TTC)	420 000 CFA
Lunch Box		10 000 CFA	100 000 CFA

Le premier paiement à l'inscription comporte les frais d'inscription de 120 000 CFA.

Ensuite les paiements sont trimestriels, avant le 5 septembre (1er trimestre), avant le 5 décembre (2ème trimestre), avant les 5 mars (3ème trimestre). Les paiements mensuels sont acceptés, à régler avant le 5 de chaque mois, un mois débuté est du.

Réduction de 5% sur la scolarité pour deux enfants et 10% à partir de trois enfants et plus.

Une remise de 5% est attribuée pour un paiement en une fois des frais annuels (frais inscription + frais scolarité).

- Tarif organisation

Note spéciale : Parfois les grandes entreprises et organisations prennent en charge les frais de scolarité des enfants de leurs salariés, si c'est le cas, nous vous encourageons à adopter cette pratique qui peut aider l'école à soutenir d'autres familles dans l'accès à la pédagogie Montessori.

Section/ ambiance	AGE	Coût mensuel indicatif (Les paiements sont trimestriels)	Coût annuel
Communauté enfantine (18 mois/ 3 ans) ○ Demi-journée ○ Journée complète	2-3 ans	200 000 CFA	2 110 000 CFA
		230 000 CFA	2 410 000 CFA
Maison des enfants (3 / 6 ans)	3-6 ans	250 000 CFA	2 610 000 CFA
Élémentaire	6-12 ans	280 000 CFA	2 910 000 CFA
Inscription			120 000 CFA
Cantine (18 mois / 3 ans)		36 000 CFA (TTC)	360 000 CFA
Cantine (3 / 12 ans)		42 000 CFA (TTC)	420 000 CFA
Lunch Box		10 000 CFA	100 000 CFA

Les mêmes réductions en fonction du nombre d'enfant sont appliquées que pour la grille adressée aux familles.

Nous vous rappelons que vous vous engagez à l'année.

.....

FEUILLE D'ENGAGEMENT

Je soussigné(e), Madame/monsieur, parent de, certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école ainsi que de la convention financière et m'engage à en respecter les termes et conditions.

Nguerigne le

Signature

Feuille à remettre au bureau